

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) x)	Marque de fabrication T C M	Type F D 3 5 2 5	Fiche d'homologation N° CH 5795 11
--	--------------------------------	---------------------	---------------------------------------

Constructeur : TCM TOYO UMPANKI CO. LTD., Osaka (J)  
 Identification : sur la plaquette du constructeur "FD 35 25"  
 devant le N° du châssis -  
 Plaquette constructeur : sur la paroi avant, à gauche  
 N° du châssis : à gauche, au centre en haut sur le châssis (frappé par l'importateur)  
 Identification du moteur : "D 500" à gauche, à l'arrière en haut sur la culasse (frappé par l'importateur)  
 Importateur principal : AKTIENGESELLSCHAFT ROHRER-MARTI, 8105 Regensdorf  
 Véhicule homologue : 43 200 979

Châssis  
 Nombre d'essieux : 2  
 Direction : mécanique, assistance hydraulique, sur roues AR  
 Transmission : boîte c.v. inverseur, sous charge + convertisseur de couple  
 Nombre de vitesses : 1  
 Frein de service : hydraulique, à expansion interne, sur les roues avant  
 Frein auxiliaire : mécanique, à expansion interne, sur les roues avant  
 Frein d'arrêt : identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur : -  
 Contrôle 2 circuits : -

Moteur : ISUZU Type : D 500PL-01  
 Construction : en ligne Temps : 4  
 Carburant : D Position : arrière  
 Refroidissement : eau Nombre cylindres : 6  
 Alésage : 98,0 Course : 110,0  
 Cylindres : 4976 CV-impôt : 25,34  
 Puissance en kW : 47,5 (SAB-net) à V/min : 2000  
 Bruit à l'arrêt : 79 dB/A à t/min : 1500  
 Silencieux : 1 pot 500 x Ø 210 mm  
 Mesure des gaz : Bacharach 3,5  
 Déparasitage : -

Carrosserie : élévateur à fourche avec toit-abri  
 Nombre de portes : -  
 Ceintures sécurité : av - ar -  
 Cale : 285x150x170 mm Rétroviseurs : gauche + droite  
 Antivol : -  
 Nombre de places : 1 av - centre - ar -  
 Dimensions : \*) intérieur extérieur  
 Longueur : 4500 Empattements : 2000  
 Largeur : 1400 Essieu double : av - ar -  
 Hauteur : 3000 Voies : av 1190 ar 1190  
 Porte à faux : av 1870 Voies : av - ar -  
 ar 630 Voies : ar -  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule : Braquage Ø : g 5800 d 6000

Poids avant	3650	arrière	3050	total	6700 *
Poids à vide	3650				
Charge utile	3650				6700
Poids total	8110				10380
Poids garantis	8.25 - 15		7.00 - 12		*)
Pneus	14 / 8,0		12 / 8,5		
Ply / bar	8300		4320		
Charge pour V max	20		20		
Jantes	6.50 T 15		5.00 S 12		
			mécanique		automatique
Gar. poids remorquable avec/sans frein					
Garantie poids de l'ensemble					
Poids remorquable testé					
Charge garantie sur le toit					
Vitesse maximale selon le constructeur			20		km/h
testée	20,6		km/h à t/min 2200		au moteur prise de force

Equipement	§) -	
Feux de route	HELLA K 11095	
Feux de croisement	HELLA K 11095	
Feux de position	R-S1 (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	lat. 4 (E)	
Clignoteurs	av lat. 4 (E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E)	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux arrière de brouillard		
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1 séparé au centre	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	Knight SKM 100 ou d'autres modèles homologués	

**Indications pour le permis de circulation**

Genre du véhicule	Chariot de travail		
Marque et type	T C M	FD 35 Z5	
Homologation N°	CH 5795 11		
Carrosserie	élévateur		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	6700	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	25,34
Poids total	-	Cylindrée	4976

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

\*) Dimensions / voids : avec mât standard, type VM 450-431 et fourche élévatrice, longueur 1220 mm.

+) Variante de pneus : AV 8.25 - 15 Superelastic 9500 kg Vmax 25 km/h  
AR 7.00 - 12 Superelastic 5840 kg 25 km/h

++) Equipement : livrable sur demande avec pneus jumelés à l'avant:  
voies AV 1435 mm AR 1940 mm.

§) Feux : la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

137 - signalisation jaune/noir: la protection sur la fourche;  
138 - protection : sur la fourche.

x) Véhicule spécial : admission à la circulation comme véhicule spécial si l'usage spécial auquel il est destiné rend nécessaire l'équipement d'un mât dont la hauteur est supérieure à deux fois la largeur hors-tout mesurée à l'extérieur des pneus.

Inscription dans le permis de circulation:

125 - autorisation spéciale obligatoire.

Lieu et date de l'homologation Regensdorf, 24.09.81

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation